

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY	Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL	Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 304 Qualité et guidelines			
Ancien Code	PAIR3B04	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XABI3040		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Gilly Nathalie TRICART (nathalie.tricart@helha.be)</p> <p>HELHa Jolimont Julie VAN ROYE (julie.van.roye@helha.be) Erbiha MESSAOUDENE (erbiha.messaoudene@helha.be)</p> <p>HELHa Mouscron HELHa Tournai - Salines Pierre-Laurent FLORIN (pierre-laurent.florin@helha.be) Ingrid VAN WYNSBERGHE (ingrid.van.wynsberghe@helha.be) Aurélie DESPREZ (aurelie.desprez@helha.be) Nadia LANGSBERG (nadia.langsberg@helha.be) Valérie DERAEDT (valerie.deraedt@helha.be) Josée Agrippine INGABIRE (josee.agrippine.ingabire@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE 304 qualité et guidelines est dans la continuité de la démarche qualité amorcée en blocs 1 et 2, démarche qualité est indispensable dans la pratique actuelle des soins.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence C 3 Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives

- C 3.1 Participer à la mise en oeuvre et/ou l'évaluation des procédures, recommandations et stratégies de développement de la qualité des soins infirmiers.
- C 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe interprofessionnelle autour de projets communs
- C 3.3 Gérer une équipe sous sa responsabilité pour assurer les soins et la gestion des ressources matérielles

Acquis d'apprentissage visés

Argumenter les liens entre l'économie de la santé et la qualité, du point de vue des parties prenantes du système de santé (patient, profession, hôpital, pays).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR3B04A	Politique socio-économique de la santé	12 h / 2 C
PAIR3B04B	AIP Analyse et argumentation du projet d'amélioration de la pratique infirmière	6 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la ou les fiche(s) descriptive(s) de l'activité d'apprentissage.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage après délibération.

Dispositions complémentaires

Les modalités d'évaluation spécifiques à chaque implantation sont définies dans l'annexe à la fiche ECTS et sont disponibles sur ConnectED.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition et au développement des acquis d'apprentissage de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Politique socio-économique de la santé			
Ancien Code	15_PAIR3B04A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CABI3041		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie TRICART (nathalie.tricart@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE304 : Qualités et guidelines.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétences et acquis d'apprentissage :

Cette activité de l'unité d'enseignement 304 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation :

Compétence 3 : Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives

4.C3.1. Participer à la mise en œuvre et/ou l'évaluation des procédures, recommandations et stratégies de développement de la qualité des soins infirmiers

4.C3.2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe interprofessionnelle autour de projets communs

4.C3.3. Gérer une équipe sous sa responsabilité pour assurer les soins et la gestion des ressources matérielles

Acquis d'apprentissage de l'UE304 :

Dans une situation emblématique en lien avec l'OCI du bloc 3,

Argumenter les liens entre l'économie de la santé et la qualité du point de vue des parties prenantes du système de santé (du patient, de la profession, de l'hôpital, du pays)

Acquis d'apprentissage de l'activité / Objectifs :

L'apprenant sera capable de :

- Expliquer ce qu'est le système de Sécurité Sociale en Belgique, ses fondements et ses composantes
- Citer les sources de financement du secteur soins de santé
- Etablir des liens entre les enjeux de qualité, d'agrégation, de financement en fonction du type d'hôpital
- Articuler le concept de qualité en fonction du type d'évaluation de l'institution

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

A. Niveau systémique "macro"

1. Classification des hôpitaux
2. Financement des hôpitaux
3. Sécurité sociale et INAMI

- B. Niveau systémique "méso"
 - 1. Structures
 - a. institutions, filières et réseaux
 - b. offres de soins transfrontalières
 - 2. Culture Qualité
 - 3. Qualité et sécurité
 - a. Agréments de la région wallonne
 - 4. Evaluations externes
 - a. Certifications
 - b. Accréditations

Démarches d'apprentissage

Méthode interactive.

Travaux de groupes

lectures

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance question/réponse selon les besoins des étudiants

Sources et références

La loi coordonnée sur les hôpitaux et les autres établissements de soins

SERVICE PUBLIC FEDERAL FINANCES [C – 2014/03016] 6 JANVIER 2014. — Loi spéciale portant réforme du financement des communautés et des régions, élargissement de l'autonomie fiscale des régions et financement des nouvelles compétences (1)

Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE).

- Etude comparative des programmes d'accréditation hospitalière en Europe
- Financement des séjours hospitaliers pour les soins à haute variabilité

Protocole d'évaluation pour les conventions avec l'INAMI

PAQS : L'accréditation des hôpitaux en Wallonie et à Bruxelles Mardi 16 Février 2016

ANAES : Agence Nationale d'Accréditation et d'Évaluation en Santé

+ cf. bibliographie disponible dans les supports de cours sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la ou les fiche(s) descriptive(s) de l'activité d'apprentissage. La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage après délibération.

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 3 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" disponible sur ConnectED dans les Valves, dans l'onglet « Examens ».

Il peut également se référer à la fiche annexe "UE304 -Annexe fiche UE-Gilly-24-25" disponible sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

L'évaluation des activités d'apprentissage de cette UE se réalise via une épreuve intégrée présentée dans la fiche de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de

département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP Analyse et argumentation du projet d'amélioration de la pratique infirmière			
Ancien Code	15_PAIR3B04B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CABI3042		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	6 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie TRICART (nathalie.tricart@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 304 : qualité et guidelines.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétences et acquis d'apprentissage :

Cette activité de l'unité d'enseignement 304 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation :

Compétence 3 : Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives

4.C3.1. Participer à la mise en œuvre et/ou l'évaluation des procédures, recommandations et stratégies de développement de la qualité des soins infirmiers

4.C3.2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe interprofessionnelle autour de projets communs

4.C3.3. Gérer une équipe sous sa responsabilité pour assurer les soins et la gestion des ressources matérielles

Acquis d'apprentissage de l'UE 304 :

Argumenter les liens entre l'économie de la santé et la qualité du point de vue des parties prenantes du système de santé (du patient, de la profession, de l'hôpital, du pays)

Acquis d'apprentissage de l'activité/objectifs :

- Analyser des situations de soins sous l'angle de la qualité
- Proposer des interventions d'amélioration de la pratique argumentées par de la littérature professionnelle et /ou scientifique
- Expliquer l'intérêt de ces interventions au regard de la qualité et de l'amélioration de la pratique
- Présenter le projet à l'équipe de soin

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Travail d'analyse et d'argumentation des possibilités d'amélioration de la pratique infirmière sur base de guidelines et de recommandations

Démarches d'apprentissage

Dispositifs d'aide à la réussite

Possibilité d'échanges avec l'enseignant selon les demandes des étudiants .

Sources et références

seront donnés au cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la ou les fiche(s) descriptive(s) de l'activité d'apprentissage. La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage après délibération.

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 3 Bachelier : infirmier responsable de soins généraux" disponible sur ConnectED dans les Valves, dans l'onglet « Examens ».

Il peut également se référer à la fiche annexe "UE304 -Annexe fiche UE-Gilly-24-25" disponible sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

L'évaluation des activités d'apprentissage de cette UE se réalise via une épreuve intégrée présentée dans la fiche de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).